www.unece.org/index.php?id=31131&L=1

Seuls 7% des marchandises sont transportées par voie fluviale dans l'Union européenne alors que le transport routier représente 78% du tonnage et le rail 15%. Pourtant, en Europe les voies navigables s'étendent sur plus de 29 000 km et comptent plus de 400 ports et terminaux importants. 22 000 km de ces cours d'eau sont considérés comme des voies navigables d'importance internationale et 14 700 kilomètres peuvent être utilisés pour le transport conteneurisé, qui est le segment de marché le plus dynamique de la navigation intérieure.

Les voies navigables intérieures constituent un mode de transport fiable, sûr, respectueux de l'environnement et d'un bon rapport coût-efficacité. Elles peuvent transporter de gros volumes de marchandises par conteneurs, avec des niveaux de bruit très faibles, jour et nuit, 7 jours sur 7. En outre, la capacité de transport sur les deux principales voies navigables de la région, le Rhin et le Danube, pourrait être augmentée de 50% et de plus de 80%, respectivement, sans investissements majeurs, selon les estimations des professionnels du secteur.

Ainsi, des efforts considérables sont encore nécessaires de la part des gouvernements et de l'industrie du transport pour augmenter le trafic de marchandises par voie fluviale et soulager ainsi les routes et les réseaux ferroviaires européens, qui sont souvent encombrés. Certains des obstacles majeurs au développement du transport fluvial sont l'insuffisance du réseau et le mauvais entretien des infrastructures et de la flotte. D'autres problèmes tels que des conditions hydrologiques incertaines, une industrie fragmentée et la pénurie de personnel qualifié aggravent encore la situation. Voici quelques-unes des conclusions de la session annuelle du Groupe de travail de la CEE-ONU sur les transports par voie navigable, qui s'est réuni du 10 à 12 Octobre 2012 au Palais des Nations à Genève.

Lors de la réunion, la CEE-ONU a présenté la nouvelle version de son Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (ou « Livre bleu »). Ce dernier présente une mise à jour des données d'une précédente enquête paneuropéenne sur l'état de la navigation intérieure de 2006.

Le réseau des voies navigables E couvre toutes les rivières navigables européennes, les canaux et les ports, et constitue un plan coordonné de développement et de construction des voies navigables, similaire au réseau des routes E.

Comme le réseau des routes E, le réseau des voies navigables E est fondé sur un traité multilatéral, l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) négocié par la CEE-ONU en 1996 et administré par la Division des transports de la CEE-ONU. 17 États membres de la CEE-ONU ont ratifié l'Accord AGN (Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Suisse, Ukraine).

Le «Livre bleu» est disponible en ligne à l'adresse :
www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2012/sc3wp3/ECE-TRANS-SC3-144rev2e.pdf

La Carte du réseau européen des voies navigables est disponible à l'adresse :
www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/sc3/European_inland_waterways_-_2012.pdf